

Développer et moderniser la Matheysine, encore



Les élus mais aussi les représentants du monde économique et associatif ont assisté, nombreux, aux vœux de la Communauté de communes présentés par son président Joël Pontier.

Photos Le DL E.Z.

« Être élu n'est jamais une fonction facile à exercer ». La phrase prononcée par Joël Pontier, président de la Communauté de communes de la Matheysine, a trouvé écho chez tous les élus rassemblés pour cette cérémonie des vœux jeudi, au siège, à Susville. « Ce que vous avez mis des années à construire peut être détruit du jour au lendemain. Alors construisez quand même ».

Tel est le leitmotiv, emprunté à Mère Teresa, que l'élu applique depuis sa prise de fonction en 2015.

« La Matheysine se bouge », et c'est grâce à une « belle équipe » a-t-il dit, citant le bureau exécutif, les conseillers communautaires, les services, les 39 agents...

Le président a aussi adressé des remerciements à Violaine Démaret, sous-préfet, qui a été à l'écoute sur des sujets d'importance pour la Matheysine (système de collecte des ordures ménagères jugé conforme, mise aux normes de la route Napoléon, projet d'aménagement de la Prairie de la

rencontre...).

« Se recentrer sur nos compétences »

« Construire une intercommunalité de projets et de services à la population est terriblement compliqué en ce moment », a enchaîné Joël Pontier. « Nous continuons à vivre largement au-dessus de nos moyens alors que des défis majeurs vont encore impacter les finances de l'intercommunalité ». Il ne s'agit plus seulement de la baisse des dotations de l'État, mais de la suppression programmée de la taxe d'habitation, de la prise de compétences obligatoires (Gemapi, eau et assainissement) ou encore l'intégration du Smime (Syndicat mixte pour l'industrialisation de la Matheysine et des environs) « qui ne sera pas neutre ».

Des choix s'imposeront notamment « en se recentrant sur nos compétences comme le font déjà la Région et le Département ». Et, a-t-il averti, « il est fort probable que nous

soyons obligés d'actionner le levier fiscal lors de la présentation du budget 2018 ».

L'État a renforcé sa tutelle sur les collectivités, a résumé l'élu. Manque de moyens, manque de considération, réformes incessantes... ont été des sujets de préoccupation abordés lors du Congrès des maires en novembre. « J'y ajouterai la fracture très nette qui se creuse entre les métropoles et les zones rurales de montagne, entre les zones urbaines et les zones de campagne ».

Avant de visionner un film de Mésanges production retraçant les temps forts 2017, le président a relaté la rencontre avec les représentants de La Poste et émis des réserves sur une situation prétendue maîtrisée.

« Dans toutes les épreuves qu'elle a traversées, la Matheysine n'a jamais baissé la tête et elle n'a jamais renoncé. Aujourd'hui, elle regarde l'avenir. Avec vous, je suis fier de la représenter pour la développer et la moderniser ».

Estelle ZANARDI

Ils ont dit

→ Fabien Mulyk, conseiller départemental :

« Le Département est le premier partenaire financier des communes », a rappelé l'élu, avec plus de 600 000 € d'aides directes en 2017. « Et pour le Petit train, nous y sommes arrivés ! Je tiens à remercier mes collègues du Département d'avoir pris cette décision. 15 millions d'euros sont engagés, dont 7 millions votés en décembre ».

→ Marie-Noëlle Battistel, députée :

L'élu a d'abord évoqué le plan national et « ce jeune président. Dans une assemblée où nous avons beaucoup plus d'urbains, porter la voix de la montagne est plus difficile aujourd'hui qu'hier. Mais s'il faut crier, on criera ».

L'élu a également abordé la loi Finances : les agences de l'eau vont être ponctionnées d'un montant compris entre 240 et 260 millions d'euros au profit de l'Agence française pour la biodiversité et au profit de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, pour un montant compris entre 30 et 37 millions d'euros. « Quant au transfert de la compétence de l'eau et assainissement aux intercommunalités, certes elle est obligatoire, « mais on pourra y échapper » au moins dans un premier temps, un assouplissement ayant été obtenu. Comme pour le Plan local d'urbanisme intercommunal, le transfert est bloqué si un minimum de 25 % des conseillers adopte une délibération en ce sens. « Ce qui nous laisse 8 ans, jusqu'en 2026 ».

LA POSTE

Retrouvez dans notre édition de demain, le point sur la situation après la rencontre avec les dirigeants de La Poste.